Image not found or type unknown

Cumul d'activité prof + activité privée

Par **nick0_old**, le **23/10/2007** à **17:02**

Bonjour,

Je suis professeur de conception mecanique (bureau d'etude) et j'aimerai avoir des infos sur le cumul public + prive. En effet, un ami (a la retraite des prof depuis 1 ans) et moi aimerions monter une entreprise afin de concevoir et de vendre des petites series de vehicules a moteur. Si cette activité fonctionne bien, je compte arreter l'enseignement pour ne plus me concacrer qu'a l'eventuelle entreprise.
Ma question est donc la suivante, etant prof je ne peux etre salarié d'un organisme privé ni posseder une entreprise a mon nom, j'aimerai donc savoir comment etre remunerer legalement.

nous avions pensés que je sois actionnaire de la societe a 49% et que je touche des droits d'auteur sur chaque vehicule vendu (je suis le concepteur).

qu'en pensez vous? est faisable, y a t il une autre solution?

autre question, je dois pour une autre entreprise faire des decoupes de prototypes avec deux machines qui m'appartiennent et que j'ai concu (machines uniques), comment puis je etre remunerer de facon legale?

Merci pour votre aide
Cordialement Nicolas M

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés